



(Photo : Laurence Freeman, Maroc)

Sagesse du jour

(2020-08-14)

Le pardon ne relève pas seulement du registre juridique ou légal. Ce n'est pas une question de jugement. En fait, le pardon n'est pas un jugement, au sens habituel du terme. Le pardon n'est pas seulement dans la confession le pouvoir du prêtre de donner de l'absolution comme dans la tradition catholique, parce que le pardon est plus que l'absolution, plus qu'une remise de dette. Il s'agit d'être guéri. Considérons ce moment étonnant où Jésus donne à ses disciples son pouvoir de pardonner, afin de le transmettre aux autres. Si nous savions comment l'utiliser, si nous n'en avons pas peur, si nous comprenions vraiment ce que signifie ce pouvoir, nous pourrions changer le monde, à condition de nous laisser d'abord transformer.

*(Contemplative Reflections on Scripture 1, Laurence Freeman OSB)*